



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

PLAN STRATÉGIQUE AMMC

2024 - 2028

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2028

Mot de la Présidente



NEZHA HAYAT
Présidente

Le présent plan stratégique, troisième de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, présente notre vision et nos orientations stratégiques pour les cinq années à venir.

Pour élaborer ce plan, nous avons une nouvelle fois privilégié une approche collaborative, impliquant les ressources internes de l'Autorité et notre écosystème pour être au plus près de ses attentes et de ses besoins. Nous nous sommes également appuyés sur les travaux de régulation menés à l'international afin d'anticiper au mieux l'environnement dans lequel l'AMMC évoluera à moyen et long terme.

Les orientations stratégiques de l'AMMC pour la période 2028-2024 s'imprègnent de l'expérience acquise tout au long de la réalisation de nos deux précédents plans stratégiques et des avancées qui ont contribué à consolider la transformation de l'AMMC et à renforcer le rôle du marché des capitaux dans le financement de notre économie. Elles tiennent aussi compte des enjeux cruciaux auxquels nous sommes confrontés en tant que régulateur tels que la mobilisation de l'épargne, l'accélération des innovations technologiques, le financement de la transition énergétique et la cyber sécurité.

Le nouveau plan stratégique de l'AMMC s'articule ainsi autour d'une vision globale qui repose sur quatre piliers thématiques et un pilier transversal.

UN MARCHÉ DES CAPITAUX EFFICIENT ET INNOVANT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE ET DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Pour concrétiser cette vision, l'AMMC s'engage sur plusieurs fronts. Nous poursuivrons nos efforts pour renforcer l'efficacité et l'accessibilité du marché des capitaux à travers l'élargissement de la base d'investisseurs, la diversification des instruments financiers et la création de nouveaux marchés. Nous maintiendrons notre approche agile, adaptée à l'innovation financière et aux enjeux de durabilité. Nous consoliderons également notre engagement dans la promotion de l'éducation financière des épargnants et dans le développement des capacités des acteurs du marché. Une attention particulière sera accordée à la modernisation de notre dispositif de supervision dont l'objectif premier demeure la protection de l'épargne investie en instruments financiers.

Enfin, nous nous appliquerons à renforcer notre performance organisationnelle, notamment à travers la modernisation de nos outils, l'accompagnement et la valorisation de nos collaborateurs et la consolidation d'une culture d'entreprise forte.

Nous sommes convaincus que ce plan stratégique répond pleinement aux missions et aux ambitions de l'AMMC et aux besoins du marché des capitaux et de notre économie nationale. Les orientations stratégiques guideront ainsi l'action des équipes de l'AMMC dont l'engagement est la clé de la réussite.

Bonne lecture !

UN MARCHÉ DES CAPITAUX EFFICIENT ET INNOVANT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE ET DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

1 Œuvrer au développement d'un marché des capitaux efficient et accessible

2 Accompagner les nouveaux enjeux de l'innovation financière et de la durabilité

3 Renforcer l'éducation financière au service de la mobilisation de l'épargne et de la protection des investisseurs

4 Adapter le dispositif de supervision à un marché des capitaux en constante évolution



Poursuivre la mise en place d'une organisation interne plus performante

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2028

1

ŒUVRER AU DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ DES CAPITAUX EFFICIENT ET ACCESSIBLE

Soutenir la diversification des produits d'investissement et des solutions de financement

Dans l'objectif de favoriser l'accessibilité du marché des capitaux et de stimuler l'innovation, une approche visant à soutenir la diversification des instruments financiers sera menée.

La nouvelle loi relative aux OPCVM constitue un pilier essentiel de cette démarche, visant à offrir un cadre propice à l'innovation tout en améliorant la résilience du secteur. Dès son entrée en vigueur, l'Autorité accompagnera la mise en place de nouveaux produits, tels que les OPCVM cotés en bourse dits "ETF", qui présentent l'avantage d'être plus accessibles avec des montants minimums d'investissement réduits et surtout d'être plus liquides que les OPCVM classiques, étant négociés en permanence sur le marché boursier. L'opérationnalisation des OPCVM à règles de fonctionnement allégées, destinés aux investisseurs professionnels qualifiés, permettra une réelle distinction entre l'offre destinée au grand public et les OPCVM ciblant les investisseurs avertis qui bénéficient d'une plus grande souplesse de gestion.

L'AMMC poursuit également ses travaux visant à faciliter l'accès des PME au financement par le marché des capitaux en encourageant le développement de produits et solutions adaptés à cette catégorie d'entreprises. Elle veillera notamment à favoriser le développement de mécanismes d'agrégation des besoins de financement des PME, offrant des portefeuilles

diversifiés et attractifs pour les investisseurs, et permettant de mobiliser des financements à des conditions optimales au profit des dites PME.

Dans le même sens, l'AMMC contribue au déploiement des mesures de la feuille de route de la CGEM et la Bourse de Casablanca pour le développement du marché boursier. A cet effet, l'AMMC apportera son soutien aux initiatives visant à instaurer un cadre plus incitatif et à fournir un accompagnement adapté aux entreprises, notamment les PME.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du marché à terme, l'AMMC accompagnera le lancement des nouveaux instruments qui permettront d'améliorer la liquidité du marché tout en permettant de diversifier les stratégies d'investissement, en commençant par les produits de couverture contre les risques de marché tels que les contrats à terme sur taux et sur indice.

Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre et le déploiement de nouveaux instruments financiers

L'Autorité consolide son rôle d'accompagnement des professionnels en resserrant ses liens avec les acteurs de l'écosystème financier. Cette collaboration sera renforcée pour mieux appréhender les évolutions du marché et favoriser l'innovation.

L'AMMC poursuivra son accompagnement du développement des OPCI, en œuvrant à finaliser le dispositif de cotation de ces instruments pour permettre une plus grande accessibilité et liquidité. Elle veillera également à la standardisation des rapports d'expertise des évaluateurs immobiliers, contribuant ainsi à améliorer la cohérence et la transparence des informations diffusées aux investisseurs.

L'AMMC s'applique à opérationnaliser le nouveau cadre régissant les OPCC. Celui-ci ouvre de nombreuses perspectives pour le marché des capitaux en introduisant de nouvelles mesures telles que la création d'une nouvelle catégorie d'investisseurs dits « professionnels », l'établissement des OPCC à règles de fonctionnement allégées ou encore la faculté d'octroi de prêts. L'opérationnalisation de ce nouveau cadre conjuguée au lancement des sous-fonds du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement permettra d'attirer une base plus large d'investisseurs et de contribuer davantage au financement de l'économie réelle.

Par ailleurs, l'Autorité contribuera au lancement effectif du marché à terme, notamment en fixant les conditions et procédures d'agrément des différents intervenants du marché et en accompagnant l'écosystème à travers une série d'actions de formation et de sensibilisation.

L'AMMC œuvrera également à consolider le cadre de fonctionnement du marché de la dette privée. À cet effet, des actions visant à favoriser le recours à la notation, la centralisation des transactions et l'adoption de contrats-types d'émission obligataire seront menées avec les parties prenantes du marché.

Accélérer le développement réglementaire du marché des capitaux

Pour accompagner le dynamisme et l'évolution du marché des capitaux, l'AMMC veille à ce que la réglementation demeure en phase avec l'innovation et réponde aux attentes des professionnels du secteur. Plusieurs développements sont prévus, aussi bien législatifs que réglementaires couvrant divers domaines.

Une attention particulière sera portée au déploiement rapide des textes d'application qui accompagnent l'opérationnalisation des nouvelles lois. Ainsi, dans le prolongement de la refonte de la loi relative aux OPCVM, la mise en œuvre accélérée de ses textes d'application permettra de donner la pleine mesure de ses apports en matière d'encadrement et de possibilités d'innovation. L'adoption de nouvelles circulaires de l'AMMC est aussi prévue pour couvrir, notamment la gestion d'OPCC, les FPCT, le marché à terme et le prêt de titres.

L'AMMC proposera également un réexamen de la loi la régissant pour la faire évoluer, notamment sur le volet coercitif lié aux abus de marché et en inscrivant dans ses missions la contribution à la stabilité financière. Par ailleurs, d'autres chantiers seront entamés pour une supervision plus complète des activités du marché des capitaux, en priorité le marché secondaire des instruments de dette et la gestion individuelle sous mandat.

Enfin, l'AMMC reste fortement impliquée dans le processus de modernisation du cadre régissant les acteurs et les instruments de marché. Parmi les projets prévus à cet effet, la refonte du texte encadrant les activités du dépositaire central, l'encadrement des dérivés de gré à gré et le projet d'amendement de la loi relative aux sociétés anonymes, axé sur l'élargissement de la typologie des titres pouvant être émis par les émetteurs.

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2028

2 ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'INNOVATION FINANCIÈRE ET DE LA DURABILITÉ

Déployer une approche favorable aux innovations tout en assurant la protection des épargnants

L'attractivité du marché des capitaux requiert une ouverture aux innovations de l'industrie financière tout en veillant à l'encadrement des risques qui y sont associés.

L'AMMC renforcera son soutien pour le développement des Fintech en déployant des moyens supplémentaires et en participant activement aux discussions internationales sur le sujet. L'Autorité continuera également d'accompagner les porteurs de projets par le biais de son portail Fintech qui permet, notamment à ces derniers de s'enquérir du cadre légal qui leur est applicable. L'AMMC poursuivra son étroite collaboration avec le Ministère de l'Économie et des Finances, Bank Al-Maghrib et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) pour la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la Fintech, avec notamment le projet de loi régissant les cryptoactifs. Parallèlement, l'Autorité reste à l'écoute des autres parties prenantes du secteur des Fintech (universités, incubateurs, etc.) en vue de favoriser l'innovation et être au plus près des besoins des différents acteurs.

Par ailleurs, avec la publication de l'ensemble des textes réglementaires et le lancement d'un portail dédié au financement collaboratif, l'AMMC prévoit de délivrer les premiers agréments de sociétés de crowdfunding. Afin de sensibiliser le public à cette nouvelle opportunité de financement et d'investissement, plusieurs actions de

communication et d'éducation financière seront lancées.

Poursuivre les travaux en faveur du développement de la finance durable

En phase avec les orientations stratégiques du Royaume en faveur du développement durable, l'AMMC reste fortement engagée, depuis la COP 22 en 2016 à Marrakech, dans la promotion de la finance durable à l'échelle nationale et régionale et prévoit de renforcer son implication dans ce domaine.

L'AMMC poursuivra sa participation active dans les divers chantiers de place tels que l'élaboration de la stratégie nationale de la finance verte ainsi que l'adoption d'une taxonomie financière verte. L'Autorité jouera ainsi un rôle clé dans l'alignement du secteur financier marocain avec les objectifs environnementaux et sociaux du Royaume.

En parallèle, l'Autorité continuera à déployer ses efforts pour le développement de la finance durable sur le marché des capitaux. A cet effet, l'AMMC prévoit d'enrichir son cadre de référence en élaborant une série de guides accompagnés d'actions pour la sensibilisation, l'engagement et le renforcement des capacités des acteurs du marché, notamment les émetteurs à travers l'Association Marocaine des Entreprises Faisant Appel Public à l'Épargne (APE) et les professionnels de l'audit à travers l'Ordre des Experts - Comptables. Elle contribuera également à améliorer la transparence extra-financière en réalisant des bilans périodiques du reporting ESG selon une méthodologie et un

outil d'évaluation développés en partenariat avec la SFI (Société Financière Internationale). Ainsi, après la constitution d'une profondeur historique suffisante, l'AMMC partagera ses observations et recommandations dans l'objectif notamment d'améliorer la compréhension du reporting ESG et de mieux accompagner les émetteurs.

Consolider l'écoute et renforcer la collaboration internationale pour assurer un développement adapté du marché des capitaux

Dans le cadre de ses collaborations à l'international, l'AMMC est engagée dans divers projets structurants visant à promouvoir le développement de son marché, à consolider son positionnement dans la région et à ériger la place financière de Casablanca en hub financier régional.

Le renforcement de son engagement et de son implication dans les différents groupes de travail et instances, notamment sur des sujets tels que les Fintech ou la finance durable, permettra à l'AMMC de s'ouvrir davantage à l'innovation tout en veillant à assurer un cadre sécurisé pour les investisseurs et épargnants.

À l'échelle régionale, l'AMMC poursuivra les travaux structurants entamés au niveau du Comité Afrique et Moyen-Orient (AMERC) de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (IOSCO) sur des sujets clés de régulation tels que la finance durable, l'intégrité des marchés et la gestion des risques.

Enfin, l'AMMC entretient des relations étroites avec plusieurs régulateurs et aspire à intensifier ses interactions, notamment lors des échanges organisés dans le cadre de missions d'assistance technique, dans le but de promouvoir l'harmonisation des pratiques d'encadrement des marchés.

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2028

3

RENFORCER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE LA MOBILISATION DE L'ÉPARGNE ET DE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

Renforcer l'éducation financière des épargnants

L'AMMC envisage d'accroître la portée de ses actions d'éducation financière.

Dans cette optique, l'Autorité travaille sur le développement d'un portail web spécial éducation financière. Cet espace virtuel novateur offrira un parcours interactif dédié aux thématiques de l'épargne et de l'investissement. Il intégrera des technologies innovantes telles que les simulateurs d'investissement et les jeux éducatifs. En renforçant le recours à la gamification dans ses programmes d'éducation financière, l'AMMC ambitionne ainsi de rendre l'apprentissage de la finance plus accessible, stimulant et ludique pour un large public.

A terme, le portail pourra évoluer vers la création, avec le concours de partenaires, d'un centre physique pour accueillir le public et lui offrir une expérience immersive du marché des capitaux.

De plus, l'Autorité renforcera ses partenariats afin d'étendre la portée de ses actions, en collaborant avec des relais locaux et des organisations partenaires pour une diffusion vers un public plus large de ses contenus.

Enfin, l'AMMC poursuivra son engagement en accompagnant le déploiement des nouveaux produits d'épargne destinés au grand public. À travers des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées, elle s'efforcera de fournir aux épargnants les connaissances nécessaires pour comprendre les caractéristiques et les avantages des produits proposés.

Renforcer les capacités des professionnels

L'AMMC accorde une importance primordiale au renforcement des capacités des professionnels du marché. À travers son dispositif d'habilitation, l'AMMC dote les acteurs du marché des compétences nécessaires pour opérer efficacement, dans le respect de la réglementation et de la déontologie.

Avec plus de 340 professionnels habilités depuis l'introduction du dispositif en 2019, l'AMMC prévoit l'élargissement progressif de l'habilitation professionnelle aux nouvelles fonctions, notamment celles exercées au sein des conseillers en investissement financier et des intervenants du marché à terme dès son opérationnalisation.

L'AMMC envisage également de mettre en place des formations et des programmes spécifiques à destination des professionnels du marché, en mettant aussi à profit ses accords de partenariat, dont notamment celui signé avec l'Université Mohammed VI Polytechnique. À ce titre, l'AMMC engagera la réflexion autour de la création d'un institut de formation axé sur les thématiques du marché des capitaux. Cette initiative vise à améliorer les compétences au sein de la place financière marocaine afin de garantir sa compétitivité, sa conformité réglementaire et sa capacité à répondre aux défis en constante évolution.

Encourager l'épargne populaire à travers la diversification de l'offre d'instruments financiers

Le marché des capitaux marocain offre une panoplie de produits de placement tels les OPCVM, les actions et obligations cotées, les OPCI et les OPCC. Toutefois, force est de constater que le niveau de participation des personnes physiques reste encore faible, avec un potentiel de progression important. Pour renforcer la présence des personnes physiques sur le marché des capitaux, l'AMMC agira notamment par le biais de l'éducation financière des épargnants avec un contenu pédagogique et des outils adaptés.

En plus des actions d'éducation, l'AMMC se penchera sur le renforcement de l'offre d'instruments financiers à destination du grand public et accompagnera les acteurs de la place dans le déploiement d'une offre dédiée, adaptée à l'épargne populaire. Cela concernera par exemple l'adoption de nouveaux circuits de distribution, l'amélioration de l'accès à l'information sur les produits ou la création de produits plus accessibles.

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2028

4

ADAPTER LE DISPOSITIF DE SUPERVISION À UN MARCHÉ DES CAPITAUX EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Poursuivre la digitalisation du dispositif de contrôle

L'AMMC poursuivra la modernisation de son dispositif de contrôle et de surveillance en exploitant pleinement les opportunités offertes par les outils de digitalisation et de gestion des données. Cette démarche stratégique comprend plusieurs actions clés pour renforcer l'efficacité du contrôle, l'intégrité des données et la transparence dans la conduite des différentes missions de l'Autorité. Aussi, des solutions technologiques avancées seront déployées au niveau des processus d'agrément, de contrôle sur pièces et sur place permettant une réduction des délais de traitement, une traçabilité des échanges et une meilleure identification des risques et allocation des ressources.

En parallèle, l'AMMC mènera une communication proactive pour présenter de manière transparente son approche de contrôle. À cet effet, des chartes (charte du contrôle sur place, charte de l'enquêteur) et des guides seront partagés avec les acteurs de la place, fournissant des orientations sur les normes, les procédures à respecter et les bonnes pratiques à adopter. De plus, les secteurs prioritaires de contrôle de l'AMMC seront communiqués aux acteurs du marché ainsi que les missions thématiques qui permettent d'attirer l'attention des professionnels sur des zones de risques ou des pratiques de marché.

Sur le volet surveillance des marchés, l'Autorité déploiera une solution « Business Intelligence » pour la sécurisation des données de marché et le déploiement de nouvelles alertes en vue de déceler des comportements susceptibles de nuire à l'intégrité du marché et son bon fonctionnement.

Cette démarche de digitalisation du contrôle, qui vise à renforcer la transparence et l'intégrité des marchés, sera accompagnée d'une révision du cadre légal et réglementaire régissant les abus de marché notamment l'encadrement des transactions en bourse réalisées par les personnes « initiées ».

Améliorer les règles et pratiques de gouvernance et de transparence des acteurs du marché

Dans le cadre de son engagement envers une gouvernance efficiente, l'AMMC renforcera son dispositif de contrôle de la gouvernance des émetteurs et des opérateurs du marché. Cette initiative vise à garantir l'application des règles et pratiques de gouvernance solides, contribuant ainsi à renforcer la stabilité du marché des capitaux.

En parallèle, l'AMMC contribuera à l'amélioration de la qualité de l'information financière, dans l'objectif d'assurer une transparence accrue et une meilleure compréhension des performances des émetteurs. Cette mesure améliorera la confiance des investisseurs et favorisera une prise de décision éclairée sur le marché.

En outre, l'AMMC intensifiera sa collaboration avec l'Ordre des Experts-Comptables et l'Association Marocaine des Entreprises Faisant Appel Public à l'Épargne (APE) pour consolider le dispositif de contrôle de l'information financière et améliorer sa capacité à détecter et prévenir les pratiques non conformes.

Veiller à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC & FT)

L'AMMC s'engage résolument à contribuer au déploiement efficace de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. En collaboration avec les autorités compétentes, notamment l'Autorité Nationale du Renseignement Financier, l'AMMC entend poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat pour le marché des capitaux et de mesures proactives pour prévenir et détecter toute activité suspecte en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, renforçant ainsi l'intégrité du marché.

L'AMMC entreprendra des actions ciblées de sensibilisation et de formation visant à partager les meilleures pratiques en s'assurant de la bonne compréhension par les intervenants de leurs obligations en matière de LBC&FT et de l'utilisation par les assujettis des résultats de l'évaluation nationale des risques dans leur dispositif de contrôle.

Aussi, l'AMMC participera à des initiatives communes en maintenant une vigilance constante face aux nouvelles menaces et ce, en s'appuyant sur les recommandations et études issues des instances nationales et internationales.

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2028



POURSUIVRE LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION INTERNE PLUS PERFORMANTE

Accélérer le déploiement de la stratégie de digitalisation de l'Autorité tout en renforçant la cyber-résilience

La modernisation de l'AMMC est un impératif pour rester en phase avec les avancées technologiques. Dans ce sens, l'Autorité réaffirme son engagement à poursuivre son plan de transformation digitale lancé en 2023, créant ainsi une transition vers des pratiques plus efficaces et durables. Cette démarche vise à capitaliser sur les dernières tendances numériques, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle et réduisant son empreinte environnementale. Ce plan de transformation digitale, centré sur la data, a pour objectifs directeurs la digitalisation des processus, la dématérialisation des documents, le renforcement de la collaboration digitale et l'amélioration de l'expérience utilisateur.

Pour garantir le déploiement de sa transformation digitale dans un environnement résilient et fiable, l'AMMC renforcera les mesures cyber sécuritaires, adaptées aux défis croissants de la cybercriminalité. Cela se traduira, entre autres, par la mise en œuvre d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) conforme aux exigences de la norme ISO 27001, le respect des principes du « Zero Trust » et de la « Security by design », une sensibilisation continue en interne et l'amélioration des dispositifs de continuité des activités et du secours informatique.

Mettre en œuvre une stratégie data au service de la conduite des missions de l'AMMC

En tant qu'acteur majeur du secteur financier marocain, l'AMMC collecte, traite et restitue une quantité importante de données qui nécessite une gouvernance robuste et efficace pour une utilisation optimale. Ainsi, l'AMMC a entrepris l'élaboration de sa feuille de route de gouvernance et de management des données en alignement avec sa vision stratégique et son plan de transformation digitale. Cette feuille de route couvrira tous les aspects d'une donnée gouvernée, notamment la sécurité, la conformité, la qualité, les processus et la gestion du cycle de vie, tout en intégrant les systèmes et les outils les plus adaptés.

A travers cette démarche « Data Driven », l'AMMC adoptera une feuille de route qui consolide les acquis actuels et se projette résolument vers l'avenir en s'alignant sur les tendances et les bonnes pratiques. Ces initiatives permettront d'ériger une infrastructure data solide et agile pour l'Autorité et l'écosystème du marché des capitaux.

Renforcer l'agilité et l'efficacité organisationnelle

Pour préserver une agilité organisationnelle, l'AMMC veille à réévaluer régulièrement l'efficacité de son organisation et la répartition de ses ressources humaines. Dans ce contexte, l'AMMC envisage une revue de son organisation pour accompagner les évolutions du marché et appréhender les nouveaux enjeux et risques.

L'objectif est d'une part, d'intégrer les nouvelles activités portées par l'Autorité et d'autre part, d'optimiser l'organisation des équipes pour davantage d'efficacité. Ainsi, des ajustements et évolutions organisationnelles seront opérés en capitalisant à la fois sur les mécanismes de fonctionnement actuels de l'AMMC et sur les meilleures pratiques observées à l'échelle nationale et internationale.

Améliorer l'attractivité de l'AMMC

Consciente de l'importance clé de son capital humain dans la réussite de ses missions, l'AMMC place ses collaborateurs, leur développement et leur épanouissement au cœur de ses priorités.

L'Autorité entend poursuivre ses efforts pour fidéliser et valoriser ses forces vives à travers le déploiement d'une nouvelle ingénierie de formation basée sur la mise en place de formations spécifiques, la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des carrières ainsi que le développement du management de la performance.

Pour accompagner son évolution, l'AMMC mise également sur une culture d'entreprise forte, nourrie par ses valeurs fondamentales d'intégrité, d'excellence, d'ouverture, d'engagement et d'esprit d'équipe. L'Autorité aspire ainsi à maintenir pour ses collaborateurs un environnement de travail stimulant et motivant, soutenu par une politique d'inclusion, de diversité et d'équité.

Enfin, pour renforcer et ancrer le sentiment d'appartenance auprès des équipes, notamment les nouvelles recrues, l'AMMC s'appuiera sur une stratégie de communication interne proactive à même de mobiliser les équipes, de les impliquer et de les fédérer autour des objectifs communs de l'Autorité.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+١٥٥E+ +٥E٢O٥٥٤+ | ٥X٥٨٥* | ٢٤٨X٥O١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Avenue Annakhil, Hay Riad Rabat, Maroc

Tel. : +212 (0) 5 37 68 89 00 Fax : +212 (0) 5 37 68 89 46



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)